

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-670

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 26

Compléter l'alinéa 37 par les mots :

« relatifs à cette taxe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.